

SUIVI DE VOTRE INSTALLATION



VOUS SOUHAITEZ

- Être accompagné au démarrage de votre activité et les trois années qui suivent votre installation



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons des rencontres permettant :

- Un appui à la réalisation des démarches administratives
- De faire le point sur les résultats de l'exploitation, d'analyser les différences avec le prévisionnel
- D'élaborer un budget de trésorerie
- D'analyser la capacité à réaliser de nouveaux investissements
- Un appui technique sur la (les) production(s) de votre choix

Nous vous apportons :

- Un entretien préalable afin de cerner vos attentes
- Une information régulière par mail ou courrier, des démarches administratives du moment
- A l'issue de chaque rencontre, une fiche de visite sera remise



LES AVANTAGES PROAGRI

- ✚ Un suivi personnalisé
- ✚ Complémentarité des compétences en matière de conseil entre les différents intervenants
- ✚ Un service de proximité avec les conseillers d'entreprise territorialisés



INFOS PRATIQUES

Public :

- Vous êtes candidat en cours d'installation ou installé depuis moins de 3 ans

Modalités et durée :

- Conseil individuel
- En moyenne :
 - trois jours de travail du conseiller d'entreprise
 - puis au minimum trois visites réalisées sur trois ans
 - au maximum deux jours du (des) conseiller(s) filières, au delà facturation en sus

Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter votre contact

Votre contact

Fabienne MALOSSANNE
Assistante
04 75 82 40 25
fabienne.malossane@drome.chambagri.fr

Vos intervenants

Conseillers d'entreprise
Conseillers spécialisés filière